

# La pluie a joué un bien mauvais tour

**FESTIVAL DES MONTANUITS** • *Le festival en plein air de Montagny-les-Monts, qui s'est déroulé sur la prairie de la tour, a pâti des averses jeudi et samedi. Seules les plumes du Quatuor Laqué ont été épargnées.*

JOËLLE CHALLANDES

Comme le constate Gérald Berger au nom des organisateurs des 5<sup>es</sup> Montanuits, «le pire des scénarios» a marqué deux des trois soirées du festival en plein air. Une pluie battante s'est mise à tomber sur la prairie de la tour de Montagny-les-Monts une heure avant les spectacles de jeudi et samedi. Résultat, seulement un peu plus du tiers des 550 à 600 spectateurs attendus se sont déplacés.

L'Association des amis de la tour de Montagny enregistrera un déficit, «sans que nos ressources soient mises en péril».

La soirée de folklore slovaque et indien de jeudi a été annulée. «Le vent a fait que la scène, même couverte, était en partie mouillée. Les danses indiennes se faisant à pieds nus, c'était dangereux. De plus, le public n'est pas venu», justifie Gérald Berger.

## La nature à tout prix

Samedi, «il pleuvait droit» et Marc Donnet-Monay a pu jouer son spectacle «Complètement épanoui!» au sec. Les huitante personnes venues l'applaudir ont fait bon usage des vêtements de pluie et des parapluies.

«Notre comité s'est ému à la fois du professionnalisme de l'artiste et de la présence des spectateurs malgré les conditions», indique Gérald Berger.



Seul le Quatuor Laqué a échappé aux gouttes, vendredi. Tant mieux: les chats détestent l'eau. CHARLY RAPPO

Pourquoi les organisateurs n'abritent-ils pas les spectateurs? «Nous ne souhaitons pas mettre les gens dans une

bulle. Notre but est la valorisation de ce site naturel et magique», répond Gérald Berger. L'association tient à

préserver le caractère intime des lieux. Par conséquent, seuls les projets modestes y sont réalisables. Les amis de la

tour n'ont pas eu de nouvelle proposition depuis le projet avorté du Théâtre des Osses d'y monter une pièce cet été. I

## UN QUATUOR SAUVÉ DES EAUX

Le Quatuor Laqué a pu laisser exploser sa joie dans «Boum» vendredi soir: la pluie a épargné ses plumes et celles des 150 personnes venues l'entendre. A cappella, les quatre choristes fribourgeois ont revisité en mouvement une foule de chansons qui leur sont chères. La nuit tombe sur Montagny, et les artistes interprètent «Quand revient la nuit» de Marie-Pierre Tabary et Claude Bolling. Un vent nostalgique et romantique souffle, entretenu par «Aimer à perdre la raison» d'Aragon et Ferrat. Le cœur qui fait boum – de Trenet – brise la mélancolie et emmène l'assemblée conquise dans un tourbillon de rires alimenté par le fumeur de havanes de Gainsbourg transformé en vendeur de bananes. En chats ou en poules, en avocats ou en secrétaires, les membres du Quatuor Laqué jouent autant avec leurs corps et leurs voix qu'avec les spectateurs. JCH

# Des députés remettent les écoles de musique à l'ordre du jour

**FORMATION** • *Ultime démarche pour sauver le dossier de l'enlèvement: une motion que préparent des députés de gauche et de droite.*

PIERRE KOLB

On en parle, ou on n'en parle pas? Une motion est une décision impérative du Grand Conseil, raison de parler de celle que prépare un groupe interpartis de députés. But: obtenir la loi réglant le financement des écoles de musique vaudoises. Mais cela fait une vingtaine d'années que les démarches se succèdent, l'une plus vaine que l'autre.

Aussi, la relance d'une procédure parlementaire n'étant pas encore la réponse concrète au problème, vaut-il vraiment

qu'on s'y attarde? Oui s'il est vrai que de nombreuses précautions semblent maintenant prises pour que cette opération, quasiment de la dernière chance, réussisse.

**En tout cas**, Loris Sevhonkian, président de l'Association vaudoise des enseignants de musique (affiliée au syndicat SSP), considère la démarche comme «un grand pas en avant». C'est lui qui, dès le mois de mars, a réuni une table ronde constituée d'une douzaine de députés de tous bords et d'autant de personnes du milieu professionnel.

C'était le moment, car avec la nouvelle loi sur les subventions, les écoles de musique risquent gros si leur statut n'est pas clarifié. Pour certaines qui ne reçoivent rien ou pas grand-chose des communes, perdre la modeste participation cantonale actuelle serait fatal.

**Le problème** est trop bien connu. Les écoles de musique dépendent des subventions communales, qui sont très variables, un certain nombre de communes ne versant tout simplement rien. Il en résulte des disparités criantes, du simple au triple, au niveau des écoles et des salaires des

maîtres de musique. Dans une interpellation qui attend toujours sa réponse, la socialiste Josiane Aubert avait, en janvier 2004, rappelé les innombrables interventions parlementaires sur ce dossier ouvert il y a 20 ans. La volonté du Grand Conseil est claire, rappelait l'interpellatrice. Il faut une loi soutenant la formation musicale non professionnelle (qui inclut la formation des fanfares). Alors, demandait-elle, «quand ce feuillet à répétition trouvera-t-il son épilogue?»

**Puis le dossier** a déménagé, avec le Service des affaires culturelles, au Département de formation et jeunesse. Annet Catherine Lyon a entamé des «consultations» dans le but de trouver une solution concertée. Par exemple, recevant les gens du syndicat, elle leur a recommandé de négocier une convention collective. Dans ce but des discussions paritaires sont en cours entre le syndicat AVEM et l'Association des conservatoires et écoles de musique, l'AVCEM. Loris Sevhonkian pense que les chances d'aboutir sont bonnes, et que la conclusion de cette convention représenterait «une immense amélioration pour beaucoup de musiciens».

Mais il faut en même temps que la loi réclamée de longue date soit mise sous toit. L'objectif: boucler l'affaire cette législature encore. Le député vert Jean-Yves Pidoux a préparé un projet de motion qui prévoit une loi définissant le statut et le financement des écoles de musique. Les députés de la table ronde, issus des partis de gauche et de droite, vont en discuter demain. Et si la motion est déposée ces prochaines semaines, elle pourrait être soumise au vote des députés en novembre, le problème étant connu de tous.

Les risques: que la balle soit déviée en corner vers une commission, ou la motion transformée en postulat, comme d'autres l'ont été, ou tout simplement refusée. «Ce serait une situation de crise pour la profession», observe Loris Sevhonkian.

**On sait** qu'aujourd'hui des écoles facturent des écolages différents selon le domicile des parents. «Les décisions des parents ne sont plus dépendantes de la qualité de l'offre, mais du prix de la prestation», souligne Loris Sevhonkian. «La tendance est que les cours de musique deviennent des cours pour riches. Il faut absolument l'inverser.» I



JOËLLE CHALLANDES

## MIGRATION

### Des cigognes dans la Broye

L'heure de la migration a sonné pour les cigognes. Une colonie de nonante-deux échassiers a pu être admirée samedi dans la Broye entre Granges-Marnand et Ménières. Un champ fraîchement labouré les a certainement attirées. Sur place, deux ornithologues du Groupe broyard de recherches ornithologiques ont pu identifier les cigognes blanches, provenant principalement d'Allemagne. En discutant avec des collègues hier matin, ils ont réalisé que 147 cigognes divisées en trois groupes s'étaient posées dans la région, à Fétigny, Payerne et à côté de Ménières. «Elles profitent de l'air chaud pour voler sans trop se fatiguer et partent en direction de l'Espagne. Chaque année, on observe en Suisse des colonies de vingt à cent individus qui font une halte», indique Carl Antonio Balzari, directeur adjoint du centre-nature La Saugue à Cudrefin. JCH

PUBLICITÉ



Bien que peu usitées, les procédures de contestation du loyer initial (y compris dans les baux commerciaux) peuvent donner des résultats spectaculaires. Malheureusement, fréquemment, le manque de transparence des bailleurs rend cette démarche difficile. L'ASLOCA vous aide à déterminer si votre loyer initial est abusif ou non et vous aide à faire valoir vos droits.

Alain Ribordy secrétaire général ASLOCA Fribourg

Locataires, aidez-nous à vous aider:

Devenez membres!

www.asloca.ch 0848 818 800

Vous bénéficierez ainsi d'une assistance lors de tout litige ainsi que d'une protection juridique complète (inscription au moins 3 mois avant le litige).



ASLOCA  
ASSOCIATION SUISSE  
DES LOCATAIRES  
Section FRIBOURG

PUBLICITÉ

Voir loin, se fixer un objectif & trouver sa voie!

Etudes secondaires  
Préapprentissage  
Maturité suisse • Bac français  
Maturités professionnelles  
Etudes commerciales • Gestion  
Cours intensifs de langues  
Formation continue  
Passeport UNI-EFP

**LEMANIA**  
Ecole Lémania - Lausanne  
www.lemania.ch - Tél. 021 320 1501  
Ch. de Prévaille 3 - CP 550 - 1001 Lausanne